COMMUNE DE QUEVREVILLE LA POTERIE

Note de présentation brève et synthétique du COMPTE ADMINISTRATIF 2024

1. Le cadre Général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effective, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la manière que le budget pour permettre une comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif faits ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

2. La section fonctionnement :

a) Résultat 2024 :

Recettes de fonctionnement	886 303,11 €
Dépenses de fonctionnement	-804 495,33 €
Excèdent de l'année 2024	81 807,78 €

b) Analyse :

Les dépenses de fonctionnement :

Elles regroupent les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- ***Les charges à caractère général (chapitre 011) :***
  Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et de prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune…

  Pour l'année 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **245 477.78 €.** Il est observé un écart par rapport aux prévisions. En effet, celle-ci était de 266 694.45 €. Cette baisse s'explique par la maitrise notamment des coûts d'énergie, des frais d'assurances

- ***Les dépenses de personnel (chapitre 012) :***
  Ces dépenses s'élèvent à **417 966.78 €** pour l'année 2024. Elles sont de 406 702.97 € en 2023.

- ***Les atténuations de produits (chapitre 014) :***
  Ces dépenses correspondent aux versements de l'attribution de compensation à la Métropole Rouen Normandie et reste constante depuis de nombreuse année. Toutefois, en 2024, ces dépenses s'élèvent à **30 457.88 €** soit une légère hausse.

- ***Les Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :***
  Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune comme le syndicat RECREA4 et SICAPER. Ces charges s'élèvent à **109 823.8€**.
  En 2024, les subventions versées aux associations s'élèvent à **2 818.80 €.**

- ***Les charges financières (chapitre 66)***
  Ces charges concernent les intérêts des emprunts dont le montant en 2024 s'élève **404.65 €.**

- ***Les Dotations de provisions semi-budgétaire (chapitre 68)***
  Ce chapitre correspond au dépenses futures ou de pertes potentielles. En 2024 son montant est de 364.21 €.

<u>Récapitulatif des dépenses de fonctionnement</u>

Chapitres et Intitulés	Budget primitif	Compte administratif
11- Charges à caractère général	266 694.45 €	245 477.78 €
12- Charges du personnel	403 492.00 €	417 966.78 €
14- Atténuation de produits	29 115.00 €	30 457.88 €
65- Autres charges de gestion courantes	109 097.53 €	109 823.83 €
66- Charges financières	404.85 €	404.85 €
67- Charges exceptionnelles		
68- Dotations provisions Semi-budget	365.00 €	364.21 €
TOTAL GÉNÉRAL	**831 240.63 €**	**804 495.33 €**

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- ***Les atténuations de charges (chapitre 013)***
  Il s'agit des dépenses réalisées par la commune qui doivent être déduites comme les remboursements des indemnités journalières de la sécurité sociale. En 2024 le montant est de 5 379.00 €

- ***Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)***
  Les produits proviennent principalement des baux ruraux, bail de chasse et des redevances et droits des services. Le montant s'élève à 78 210.55 €.

- ***La fiscalité Locale (chapitre 731)***
  Ce chapitre correspond aux impôts directes et autres contributions. En 2024, en raison d'une modification des taux d'impositions, le montant s'élève à **421 675.52 €**

- ***Les impôts et taxes (chapitres73)***
  Les produits proviennent de ressources communales et intercommunales ou d'une fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fond. Le montant est de **120 357.00** €

- ***Les dotations, subventions et participations (chapitre74)***
  Ce chapitre concerne notamment la dotation globale de fonctionnement ainsi que quelques dotations versées par l'Etat. Le produit perçu est de **170 221.19 €.**

- ***Les autres produits de la gestion courante (chapitre 75)***
  Il s'agit notamment des loyers encaissés des salles communales ainsi que d'autres produits divers. Le montant perçu est de **28 600.73 €.**

- ***Les produits financiers (chapitre76)***
  Le produit perçu dans ce chapitre correspond à un remboursement d'intérêts d'emprunts transférés à la Métropole Rouen Normandie. Son montant est de **472.75 €.**

- ***Les produits exceptionnels (chapitre 77)***
  Ces produits proviennent de mandats annulés sur l'année antérieur. Cette année, le montant s'élève à **5195.78 €**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres et intitulés	Budget primitif	Compte administratif
13- Atténuation de charges	3 000.00 €	5 379.00 €
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 610.00 €	78 210.55 €
73- Impôts et taxes	117 048.00 €	120 357.00 €
731- Fiscalité locale	400 276.00 €	421 675.52 €
74- Dotations et participations	159 299.00 €	170 221.19 €
75- Autres produits de gestion courante	20 000.00 €	28 600.73 €
76- Produits financiers	453.00 €	472.75 €
77- Produits exceptionnels		5 195.78 € €
78- Reprise amort, dépréciations	365.00 €	
042- Opérations d'ordre de transfert	6 182.55 €	6 182.55 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	50 007.08 €	50 007.08 €
TOTAL GÉNÉRAL	**831 240.63 €**	**886 303.11 €**

2. La section d'investissement :

a) Résultat 2024 :

Recettes d'investissement	99 470.89 €
Dépenses d'investissement	-38 908.59 €
Excèdent de l'année 2024	60 562.30 €

b) Analyse :

Les dépenses d'investissement :
Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés

- ***Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)***
  Le remboursement du capitale la dette était de **10 213.35 €.**
  Pour mémoire la commune a contracté un emprunt pour la construction d'une nouvelle mairie. Celui-ci arrivera à terme en 2029.

- ***Immobilisation corporelles (chapitre 21)***
  Les principaux investissements réalisés en 2024 sont :
  L'acquisition de mobiliers pour les salles de location, l'acquisition de matériel informatique et d'un panneau d'information, acquisition de matériel technique
  Le montant de ces investissement s'élève à **21 792.69 €**

Récapitulatif des dépenses d'investissement

DEPENSES	Budget Primitif	Compte administratif
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	6 182,55 €	6 182,55 €
16- Emprunts et dettes assimilées	10 213.35 €	10 213.35 €
21- Immobilisations corporelles	164 701.25 €	21 792.69 €
041- Opérations patrimoniales	720.00 €	720.00 €
Restes à Réaliser		
TOTAL GÉNÉRAL	**181 817.15 €**	**38 908.59 €**

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées au projets d'investissement retenue et si besoin les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes s'élèvent à **99 470.89 €.**

- ***Les recettes réelles :***
  Il s'agit du FCVA pour un montant de **29 899.35 €,** de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de **31 068.53 €** mais également les recettes d'immobilisations financières d'un montant de **2102.00 €**

- **Les recettes d'ordre :**
  Elles représentent les écritures comptable d'un montant de **720.00 €.**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui

Récapitulatif des recettes d'investissement

RECETTES	Budget primitif	Compte administratif
001- Excédent d'investissement	35 681.01 €	35 681.01 €
10- Dotations diverses	29 899.35 €	29 899.35 €
1068- Excédent de fonctionnement affecté	31 068.53 €	31 068.53 €
16- Emprunts	82 346.26 €	
13- Subvention d'investissement		
27- Autres immobilisation financières	2 102.00 €	2 102.00 €
041- Opérations patrimoniales	720.00 €	720.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	**181 817.15 €**	**99 470.89 €**